

Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires
Service Égalité, Intégration, Inclusion

2023 DDCT 6 : Subventions (117 600 euros) à 23 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'INSEE, dans un rapport de 2022, note une lente décreue des inégalités professionnelles, mais beaucoup reste à faire tant dans l'accès à l'emploi, face la division genrée des métiers et les inégalités de contrats, de progression de carrière, de salaires et in fine face à la retraite.

L'emploi des femmes se concentre dans certains secteurs d'activité et certains métiers, notamment de services et du soin. Alors que les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons, l'orientation dans le supérieur de celles-ci s'effectue plutôt vers des carrières dans le domaine médico-social ou médical et les sciences humaines. Si les femmes travaillent, elles le font souvent au gré de conditions plus précaires. Elles sont plus susceptibles que les hommes d'occuper un contrat à durée déterminée ou tous autres contrats courts.

Inégalités salariales, violences sexistes et sexuelles, contrats précaires ou parfois même absence de contrat, dévalorisation et stigmatisation du travail et des domaines d'activité où le salariat se trouve être majoritairement féminin, plafond de verre professionnel, représentent des freins pour une insertion professionnelle réussie.

La sortie de la précarité passe en premier lieu par un accès durable et sécurisé des femmes à l'emploi. Pour soutenir l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi et l'égalité professionnelle des Parisiennes, il est proposé en 2023, un soutien de la Ville de 117 600 euros à 23 associations et la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut d'études politiques dont les actions s'articulent autour des axes suivants :

- Levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle et au maintien dans l'emploi : 27 600 euros pour 6 associations.
- Parcours d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des femmes éloignées de l'emploi : 24 000 euros pour 6 associations.
- Orientation professionnelle des femmes et mixité professionnelle : 32 000 euros pour 4 associations.
- Soutien à l'entreprenariat des femmes : 13 000 euros pour 2 associations.
- Recherche et sensibilisation à l'égalité professionnelle : 14 000 euros pour 2 associations.
- Valorisation des Femmes : 7 000 euros pour 3 associations.

Levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle et au maintien dans l'emploi :

L'association **Joséphine pour la beauté des femmes** propose des soins de beauté et d'esthétique aux femmes fragilisées afin qu'elles puissent retrouver estime de soi et confiance en elles, pour soutenir ces femmes dans leur capacité d'agir et dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Elle propose son parcours « Estime de soi » à 80 femmes originaires des quartiers prioritaires du 18^e arrondissement. Il est proposé aux femmes des soins individuels et des ateliers collectifs qui leur permettent d'être en lien avec d'autres femmes. Ce programme s'intègre dans le cadre de l'accompagnement proposé par les partenaires de l'insertion socio-professionnelle.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **3 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

L'École Normale Sociale anime le centre social « Espace Torcy ». Elle favorise l'insertion sociale, l'autonomie et la capacité d'agir des femmes d'origine étrangère en proposant des ateliers socio-linguistiques six heures par semaine (acquisition de la langue orale et écrite sur la base de thématiques de la vie quotidienne, culturelle et publique), des « bains de langues » permettant la garde d'enfant et le soutien à la parentalité en parallèle des ateliers socio-linguistiques (ASL), ainsi que divers ateliers collectifs en faveur de l'échange de compétences et de savoir-faire (gym douce en faveur du développement personnel et du bien-être, formation informatique, atelier couture).

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **7 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

Le centre social **Maison 13 Solidaire** propose de mettre en œuvre différentes actions à destination des femmes et jeunes femmes habitantes du 13^e arrondissement. Ces actions visent à favoriser l'accès à l'emploi, aux droits, à la santé et à soutenir la capacité d'agir. En 2023, la démarche comprend plusieurs approches: l'accueil sur des « ateliers emploi » (en compagnie de structures comme Activ'Action, Duo For A Job, Florimont, Empow'her, Cité Lab) Elle vise également l'organisation d'un "Forum" avec des partenaires de l'emploi, de la formation, de la création d'activité et des freins à l'insertion (avec la venue d'associations et de services publics).

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **2 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

L'association **Quartiers du monde** porte avec le projet « Forum Femmes en actions 2023 » le projet vise à visibiliser et valoriser les initiatives locales en faveur de l'égalité femmes-hommes, sensibiliser les habitant·es et professionnel·les à cette thématique et renforcer le maillage associatif et les actions locales en faveur de l'égalité. Cet événement fédérateur se travaille par une dynamique locale tout au long de l'année.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **9 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

L'Agence de développement des relations interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) a pour but de mieux faire connaître, de développer et de promouvoir la citoyenneté, l'égalité, la liberté et la laïcité en prenant compte de la dimension interculturelle de la société. Elle contribue ainsi à la lutte contre les violences, le racisme et les discriminations à travers l'accompagnement formation des acteurs·rices locaux et nationaux. Son projet de formation interprofessionnelle vise à permettre l'insertion socioprofessionnelle des femmes migrantes. Elle souhaite renforcer les connaissances des acteurs·rices intervenant auprès des femmes migrantes dans le but d'améliorer l'accompagnement de leur insertion socioprofessionnelle mais également à engager la mutualisation des savoirs afin d'optimiser le travail en réseau.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **1 600 €**.

La Maison des Femmes de Paris porte un projet d'action pour l'insertion et l'emploi des femmes, qui vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des femmes, leur autonomie, leurs droits, leur reprise de confiance, l'élaboration de leur projet professionnel, l'acquisition des outils nécessaires en agissant contre les obstacles à cette insertion.

Pour 2023, il est proposé une subvention de **5 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

Parcours d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de femmes précarisées et/ou éloignées de l'emploi .:

DARADJA accompagne les étudiant·es étranger·es primo-arrivant·es suivant leur scolarité en France, dans leur adaptation sociale, académique et professionnelle. La Promo F « Agissons pour l'inclusion sociale et professionnelle des étudiantes primo-arrivantes » est un parcours dédié aux jeunes femmes étudiantes internationales ou issues de quartiers Politique de la Ville, visant à lever les freins sociaux, géographiques et/ou culturels à leur inclusion. Les étudiantes sont amenées à se questionner sur leurs représentations du monde du travail en les sensibilisant à l'importance des codes professionnels et des cadres de référence culturels. Le parcours est constitué d'ateliers assurés par des intervenantes expertes portant sur les codes socio-professionnels et des ateliers complémentaires (estime de soi, juridique).

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **5 000 €**.

L'association **Gen Club** est une jeune association visant à accompagner et inspirer les jeunes femmes et minorités de genre, âgé·es de 15 à 25 ans (lycéen·nes et étudiant·es, personnes en décrochage scolaire, jeunes actifs·ves ou en recherche d'emploi), à atteindre leur plein potentiel en les aidant à prendre confiance en leurs capacités et à mieux se connaître. Le programme « I'AM » aide les bénéficiaires à mieux se connaître et à identifier leurs talents, à travers un parcours de quatre jours composé d'ateliers collectifs. Le programme Mentor-Matching a pour objectif de préparer et de favoriser l'insertion professionnelle, d'aider à l'intégration sociale, de stimuler le transfert de connaissances et de soutenir le développement de carrière, tout en créant une culture des mentors qui privilégie le partage et la coopération.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **3 000 €**.

L'association **UniR Université et réfugié.e.s**, spécialisée dans l'accès à la formation des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, et notamment la reprise d'études, propose de mettre en place pour la deuxième année consécutive, le programme « Intercultur'elles ». Ce programme de mentorat à destination de femmes réfugiées permet d'accompagner deux promotions de 30 femmes ayant un projet d'accès à la formation ou à l'emploi, durant 6 mois. Il vise le développement personnel et professionnel de ces femmes, à travers la mise en relation avec des femmes locales, des rencontres individuelles, des formations et des ateliers collectifs.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **3 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

L'association **ARCE – Avenir des Femmes**, née à la veille du confinement de mars 2020, vise à combattre l'accumulation de discriminations sexistes et âgistes que subissent les femmes de plus de 45 ans en permettant leur insertion socioprofessionnelle, afin de les rendre à nouveau visibles sur le marché de l'emploi et prévenir ainsi les potentiels risques de précarité dans leur seconde partie de vie. Le projet vise à développer un écosystème favorable à l'inclusion des femmes séniors dans le monde du travail et dans la société en luttant à la fois contre les discriminations âgistes, les inégalités femmes-hommes dans la séniorité et donc, éviter la précarisation potentielle de cette population.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **4 000 €**.

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris souhaite, par l'intermédiaire de son projet « Accompagnement vers l'emploi des femmes victimes de violences », permettre à ces dernières de reprendre confiance en elles afin de pouvoir réintégrer le monde du travail : la structure procède par l'intermédiaire de différents ateliers et animations, permettant d'accompagner au mieux les femmes destinataires de ce projet.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **8 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

Yayemaye est une structure qui porte un projet visant à permettre aux femmes en situation précaire l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques indispensables à leur insertion sociale et professionnelle et favoriser leur émancipation et leur capacité à s'adapter à un nouvel environnement. L'association propose 3 ateliers couture dans le 18^e arrondissement avec un programme d'apprentissage adapté à chaque participante en favorisant l'échange de savoir et de culture entre les bénéficiaires.

Pour 2023, il est proposé un montant de **1 000 €**.

Orientation professionnelle des femmes et mixité professionnelle :

L'association **Rêv'Elles** favorise l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes femmes des quartiers populaires. Le parcours du programme « Rêv'Elles Ton Potentiel » comprend deux jours d'ateliers collectifs autour de la confiance en soi et du parcours professionnel, un coaching individuel, une journée en entreprise, ainsi qu'une journée pour apprendre à mettre en avant son projet professionnel et rencontrer des rôles modèles. L'ensemble des jeunes filles peuvent aussi accéder à la communauté des alumnae (anciennes du programme) et bénéficier d'activités pour continuer à développer leurs compétences professionnelles, découvrir des

nouveaux métiers et secteurs, mais aussi participer à l'animation et l'organisation des activités de l'association.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **14 000 €** dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2024).

L'association **BECOMTECH** poursuit son action pour plus de mixité dans les métiers techniques du numérique, en proposant de sensibiliser et former des jeunes filles de 3^{ème} et seconde aux métiers du numérique. Le programme 2023 « JUMP IN TECH – Digital Summer à Paris » se compose d'une phase de sensibilisation, comprenant des interventions dans les lycées et collèges, un parcours d'ateliers de 4 semaines durant l'été pour 15 filles. Puis un Girls Camp ou une restitution publique de présentation des projets qui clôture le programme est réalisé sur une demi-journée devant les partenaires du projet, la communauté éducative et les parents des participantes.

Pour 2023, il est proposé deux subventions d'un montant total de **13 000 €, 3 000 €** pour le projet « JUMP IN TECH – Digital Summer à Paris » et **10 000 €** pour le projet « Accompagnement de la communauté des Ambassadrices BECOMTECH dans le territoire » avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs pour les deux projets.

L'association **Descodeuses** œuvre à plus de mixité sociale et de genre dans le secteur du numérique, en initiant et formant des femmes des quartiers prioritaires du 20^e arrondissement de Belleville Amandiers - Pelleport, aux métiers du numérique. L'association propose un programme d'initiation à la programmation d'une demi-journée, gratuit, ayant pour objectif de sensibiliser aux opportunités qu'offre le secteur du numérique et de faire découvrir et développer des compétences numériques valorisées sur le marché de l'emploi. Elle propose des ateliers d'initiation à la programmation.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **4 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

L'association **ARVHA** pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat, œuvre à la valorisation de la place des femmes dans les métiers de l'architecture. Si 55 % des étudiantes en architecture sont des femmes, elles ne sont plus que 10 % des architectes enregistré·es à l'ordre des architectes et exerçant à leur propre compte. Le Prix des femmes architectes, créé par l'association ARVHA en 2013, récompense des architectes femmes pour leurs réalisations .

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **1 000 €**.

Soutien à l'entrepreneuriat des femmes :

L'association **Empow'Her** promeut au niveau national et international, l'entrepreneuriat des femmes et les accompagne dans leur projet à différentes étapes. Avec le programme « Women Dare », elle crée un parcours d'accompagnement pour encourager les femmes à entreprendre dans l'économie sociale et solidaire, en les accompagnants dès les premiers pas du projet jusqu'au lancement effectif. Elle propose des sessions d'orientation individuelle pour obtenir des premiers conseils, une offre d'accompagnement collectif (formation à l'entrepreneuriat, bootcamps de 2 jours pour passer de l'idée au projet), une offre d'accompagnement individualisé (10h de coaching par femme avec des expert-es), des rencontres réseau entre entrepreneures, des cycles de co-développement.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **10 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

Led by Her a été créée en 2015 et accompagne chaque année 30 femmes victimes de violences par la mise en place d'un programme d'entrepreneuriat sous forme d'incubateur social. Ce dernier les aide à construire un nouvel avenir et recouvrer la confiance en soi, en acquérant des connaissances pour développer leur projet d'entreprise et identifier les freins limitant leur évolution professionnelle. L'entrepreneuriat joue ainsi un rôle de levier vers la prise en main de leur autonomie économique, sociale et personnelle.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **3 000 €**.

Recherches et diffusion de l'égalité professionnelle .:

Les ami·e·s du Mage soutient la diffusion auprès d'un large public d'activités du réseau international de recherche universitaire Mage (Marché du travail et genre), spécialisé dans les questions relatives à la différence des sexes dans les sciences sociales du travail. Elle propose une série de débats gratuits qui s'intitulent "Les amphis du Mage". Ces débats permettent la rencontre de spécialistes de différentes disciplines (sociologie, économie, études de genre, histoire, droit, sciences de l'éducation, philosophie, anthropologie, psychologie, sciences politiques...) avec la société civile autour de thèmes liés au travail, à l'emploi et à la formation dans une perspective de genre.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **12 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

L'association **ADAGE** propose avec le Labo, un espace d'échanges, d'analyse et de recherche autour des mutations socio-économiques, de leur impact sur l'emploi, de l'organisation des entreprises, de l'accompagnement des demandeur·ses d'emploi, et des nouvelles trajectoires professionnelles. Le labo d'ADAGE met aussi l'accent sur la situation spécifique des femmes et

encourage la participation des femmes accompagnées dans les temps d'échange.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **2 000 €** avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

Valorisation des femmes:

Les ami.e.s de l'égalité portent un projet dont le but est de visibiliser les femmes précaires qui ont été applaudies et médiatisées au début de la crise du Covid-19. Aujourd'hui ces femmes précaires, caissières, aides-soignantes, infirmières, sage-femme, étudiantes, SDF, serveuses sont totalement oubliées. L'association souhaite publier des articles, témoignages et interviews de ces femmes précaires.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **3 000 €**.

Les Internettes par le projet « Pôle technique : des cycles de formations pour les créatrices vidéos » vise à former des femmes au métier de vidéaste afin qu'elles se professionnalisent et que la parité dans ce milieu évolue. Le pôle technique permet aux femmes et aux personnes non-binaires d'accéder à des outils pour se lancer et se développer pour produire du contenu toujours plus qualitatif. Le pôle technique est un projet mis en place depuis 2017, constitué d'événements réguliers. Chaque année, une saison de programmation d'ateliers est organisée pour permettre aux créatrices vidéo sur internet d'évoluer.

Pour 2023, il est proposé une subvention d'un montant de **2 000 €**.

L'Union fédérale d'intervention des structures culturelles par le projet Ondes FH vise à œuvrer pour la réduction des inégalités dans les arts et la culture, par la mise en place de démarches réelles et solides au sein des structures via l'ESS. Il se décline en trois actions allant de l'appui aux entreprises franciliennes à travers la mise en œuvre d'un outil d'autodiagnostic prenant en compte les spécificités des TPE de l'ESSE, en passant par la création d'outils pour les entreprises pour faciliter la mise en place de pratiques concrètes et la diffusion d'un cycle de podcasts mettant en valeur l'expression des femmes, et enfin une démarche collective avec les réseaux et structures d'Île-de-France pour une meilleure prise en compte des démarches égalité femmes-hommes.

Pour 2023, il est proposé une subvention de **2 000 €**.

Enfin, il est proposé à un groupe d'étudiant.es de l'Institut d'études politiques de Paris de recenser et d'évaluer les actions mises en œuvre par différents acteurs (éducation nationale, Ville de Paris, monde associatif) à Paris en

matière d'éducation à la vie affective et sexuelle. L'enjeu pour la collectivité parisienne est de quantifier et d'identifier les actions existantes et de contribuer à leur développement à leur valorisation afin de lutter efficacement contre les violences faites aux femmes. Les étudiant·es vont cartographier et quantifier les acteur·rices et les actions, analyser les contenus proposés et les éventuels obstacles et formuler quelques recommandations. La convention de partenariat vous est proposée pour signature afin de lancer le projet.

Pour appuyer l'action municipale en faveur de l'orientation, de l'insertion et de l'égalité professionnelles, je vous propose d'attribuer pour l'année 2023 des subventions d'un montant total de 117 600 € et de signer la convention de partenariat avec l'Institut d'études politiques de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DDCT 6 : Subventions (117 600 euros) à 23 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 23 associations et la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut des Etudes Politiques ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} commission,

Délibère

LEVÉE DES FREINS À L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Joséphine pour la beauté des femmes (19697), pour le projet (18^e) intitulé « Beauté inclusive 2023 » (2023_05232). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à L'École Normale Sociale (9885) pour le projet (18^e), intitulé « Insertion sociale de femmes d'origine étrangère, bains de langues » (2023_05360). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Maison 13 Solidaire (121341) pour le projet (13^e) intitulé « Forum Femmes en Actions 2023 » (2023_05371). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 9 000 € est attribuée à l'association Quartiers du monde (19878) pour le projet (20^e) intitulé « Forum Femmes en Actions 2023 » (2023_05395). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1 600 € est attribuée à l'Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté ADRIC (19513) pour le projet intitulé « Formation interprofessionnelle : insertion socioprofessionnelle des femmes migrantes » (2023_01900).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Maison des femmes de Paris MDP de Paris (721) pour le projet (12^e) intitulé « Action pour l'insertion et l'emploi des femmes » (2023_01785). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DE FEMMES PRÉCARISÉES ET/OU ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Daradja (188499) pour le projet intitulé « Promo F - Agissons pour l'inclusion sociale et professionnelle des étudiantes primo-arrivantes » (2023_01960).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Gen club Paris (197018) pour le projet intitulé « Accroître l'échelle des programmes I AM et Mentor- Matching » (2023_02220).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association UniR Universités et Réfugié.e.s (187346) pour le projet (13^e) intitulé « Intercultur'elles, le volet "Femmes" au sein de l'association UniR » (2023_02311). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association ARCE Avenir Femmes (195863) pour le projet intitulé « Les Expertes 2023 » (2023_03049).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée à l'association CIDFF (Centre d'Information des Femmes et des Familles de Paris) (13406) pour le projet (10^e) intitulé « Accompagnement vers l'emploi des femmes victimes de violences » (2023_00585). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Yayemaye (198251) pour le projet (18^e) intitulé « Insertion des Femmes par la couture dans le 18^e » (2023_05420).

ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES ET MIXITÉ PROFESSIONNELLE

Article 13 : Une subvention d'un montant total de 14 000 € est attribuée à l'association Rêv'Elles (183905) pour le projet intitulé « Programme RVL Ton Potentiel - Accompagnement de 180 jeunes filles en Ile de France » (2023_02254) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2022.

Article 14 : Une subvention d'un montant total de 13 000 € est attribuée à l'association Becomtech (188905) (10 000 € pour le projet intitulé « JUMP IN TECH - Digital Summer à Paris 2023 » (2023_02087) et 3 000 € pour le projet intitulé « Accompagnement de la communauté des Ambassadrices BECOMTECH - promotions Paris » (2023_02181)). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour les 2 projets mentionnés.

Article 15: Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Descodeuses (191986) pour le projet (20^e) intitulé « Sensibilisation & orientation

des femmes des quartiers populaires vers les opportunités du numérique » (2023_05264). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association ARVHA pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat (7581) pour le projet intitulé « Prix femme architecte 2023 » (2023_01905).

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES

Article 17 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Empow'Her (184430) pour le projet (10^e) intitulé « Women Dare - Sensibiliser, orienter et accompagner les femmes vers l'entrepreneuriat » (2023_02214). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Led by Her (184221) pour le projet intitulé « Favoriser la réinsertion professionnelle des femmes victimes de violences par l'entrepreneuriat » (2023_02723).

RECHERCHE ET SENSIBILISATION À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Article 19 : Une subvention d'un montant de 12 000 € est attribuée à l'association Les Ami.e.s du Mage (19780) pour le projet intitulé « Demande de subvention 2023 pour l'Association Les Ami-e-s du Mage » (2023_01826). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 20 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association ADAGE (Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion) (8382) pour le projet (18^e) intitulé « Le Labo d'ADAGE » (2023_05216). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

VALORISATION DES FEMMES

Article 21 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Les ami.e.s de l'égalité (180935) pour le projet (13^e) intitulé « Médiatisation des femmes précaires » (2023_03872).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Les Internettes (193177) pour le projet intitulé « Pôle technique : Des cycles de formations pour les créatrices vidéos (Ateliers Pratiques et Mastercl » (2023_04630).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association L'union fédérale d'intervention des structures culturelles (63381) pour le projet intitulé « Ondes FH : diffusion de bonnes pratiques & accélération des changements vers l'égalité femmes hommes » (2023_02064).

Article 24 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe au présent délibéré qui vise à valider le partenariat à titre gratuit entre la Ville de

Paris et l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, pour le projet de recensement et d'évaluation des actions d'éducation affective et sexuelle à Paris.

Article 25 : Les dépenses correspondantes sont imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023 sous réserve de la décision de financement.